# PER 8 HEURES



#### **PUBLICS CONCERNÉS**

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance de la gestion de patrimoine, désireux de satisfaire à leur obligation de formation annuelle DDA,

#### MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

# DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 8 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

#### **METHODES PEDAGOGIQUES**

 La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

#### **DUREE VALIDANTE**

• 8 Heures en Assurance

# PER : PLAN EPARGNE RETRAITE

Parcours conforme aux exigences de la DDA

### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de comprendre les règles de fonctionnement du PER

#### **COMPÉTENCES VISÉES**

Être en capacité de conseiller les clients sur le produit PER

### **PROGRAMME**

- 1. Cadre général
- 2. De quoi s'agit-il et qui est concerné?
  - Comment souscrire?
- Quels profils d'investissements sont possibles?
- 5. Quels versements possibles?
- 6. Quelle sortie à l'échéance du PER?
- 7. Quelle sortie anticipée du plan?
- 8. Hypothèse de décès du titulaire
- 9. Fiscalité à l'entrée du plan cas pratique
- 10. Fiscalité à la sortie du plan cas pratique

# PER 8 HEURES



#### **EVALUATIONS**

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

#### PRE-REQUIS

• Absence de pré-requis

#### BUDGET

Prix public consultable ici : <u>Boutique en ligne Prix publics</u>

Frais pédagogiques compris Règlement à l'inscription

# MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

#### **AUTEUR**

Marlène JAMIN Docteur en droit.

#### ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

### REFERENT PROGRAMME

 Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

#### MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

## **DIRECTION PÉDAGOGIQUE**

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

### **VALIDATION DE LA FORMATION**

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est >= 70%

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

**Financement OPCO** 



émise par le Service de Contrôle de la formation professionnelle, avec le N°93131382813



# ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

| Tuteur   | Le service pédagogique de SUMATRA<br>FORMATION CONSEIL, composé<br>d'experts, ès qualité<br>( <u>contact@sumatraformationconseil.com</u> ).   |
|--|---|
| Modalités d'accompagnement   | L'accompagnement se fait selon des<br>outils de suivi à disposition sur<br>l'environnement numérique<br>d'enseignement (barre de progression,<br>soche d'achèvement, parcours guidé). |
| Comment et à quel moment peut-il<br>être joint par l'apprenant ?   | Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h30.  |
| Dispositifs mis en place pour la<br>promotion des partages et des<br>échanges pédagogiques entre les<br>apprenants | Mise en place d'outils asynchrones de<br>formation comme forum, messagerie<br>privée  |
| Délai de réponse à une demande<br>d'accompagnement   | 72 heures ouvrées à compter de la prise<br>en charge de la demande (avec rendez-<br>vous préalable).  |



